

11. Être à la pointe de l'innovation

A quels défis devons-nous répondre ?

Notre société est en constante évolution. Les préférences alimentaires des consommateurs évoluent (nouvelles saveurs, focalisation sur le végétal, moins de numéros E, réduction de l'impact environnemental des produits et des emballages, réduction du gaspillage alimentaire...) et l'industrie alimentaire doit opérer sa transition vers une industrie numérique et verte.

En outre, l'industrie alimentaire est aussi confrontée au défi sociétal lié à une alimentation plus saine et à l'activité physique, ce qui nécessite une recherche (épidémiologique) à plus long terme, c'est-à-dire plus longue que ce que permet un projet de R&D classique. Face à ces évolutions sociétales, la recherche et le développement (R&D) ainsi que l'innovation axée sur la demande sont essentielles pour garantir la position concurrentielle de notre secteur et son avenir durable.

L'industrie alimentaire est majoritairement composée d'entreprises de type PME. Parfois, la consolidation les empêche de bénéficier du statut de PME au titre de la réglementation européenne, ce qui constitue un obstacle à l'innovation. Bon nombre d'entreprises intensives en R&D (petites et grandes) jouent un rôle de leader en matière d'innovation. Une politique d'innovation ambitieuse et stimulante orientée vers la collaboration entre les entreprises alimentaires R&D moins intensives et plus intensives est nécessaire. Les leaders de l'innovation valorisent ainsi leurs connaissances et leurs découvertes et les entreprises moins intensives en R&D bénéficient d'une accélération de l'innovation grâce à cette collaboration.

Que demandons-nous aux décideurs politiques pour la prochaine législature ?

Compétitivité

La dispense de versement de précompte professionnel sur les salaires de certains chercheurs est un moyen important pour encourager les investissements en R&D. En raison des coûts salariaux élevés dans notre pays, cette réduction du précompte professionnel pour la R&D est primordiale pour les entreprises afin d'engager du personnel R&D ou de le conserver. Nous appelons donc au maintien de la réduction du précompte professionnel pour la R&D et ce, pour tous les employés impliqués dans des projets de R&D et dans la diffusion des connaissances à ce sujet. Dans ce cadre, il ne faut pas non plus oublier le statut spécifique d'institution scientifique reconnue pour Flander's Food et Wagralim. Grâce à cette subvention, les entreprises moins intensives en R&D peuvent faire un bond en avant en matière de connaissances.

Partenariat gouvernement-industrie alimentaire

L'industrie alimentaire dispose de ses propres plateformes d'innovation : Speerpuntcluster Flanders' FOOD en Flandre et le Pôle de Compétitivité Wagralim en Wallonie. Flanders' FOOD et Wagralim se concentrent sur la collaboration, la stratégie à moyen terme et à plus long terme et sur l'innovation. En collaboration avec les entreprises alimentaires, les instituts de recherche et d'autres partenaires de l'innovation, ces plateformes créent des projets d'innovation nécessaires et assurent la diffusion des connaissances auprès des entreprises alimentaires. On travaille de plus en plus dans un écosystème axé autour de l'industrie alimentaire. Les prestataires et les fournisseurs de technologie deviennent des partenaires importants de l'innovation et font également partie de l'écosystème de l'industrie alimentaire. Grâce à la collaboration avec des entreprises alimentaires, Wagralim et Flander's Food, ces prestataires et fournisseurs de technologie en Europe peuvent continuer à développer leurs innovations.

De ce fait, nous demandons également aux gouvernements flamand et wallon de continuer à soutenir et même de renforcer leur soutien envers Flander's Food et Wagralim, au moyen :

- d'un financement suffisant, stable et à long terme pour le fonctionnement de base (tâches de coordination) ;
- d'un financement de base pour la diffusion des connaissances auprès des entreprises moins intensives en R&D et des entreprises à la traîne en matière d'innovation ;
- d'une reconnaissance comme interlocuteur principal de l'écosystème de l'innovation en matière d'innovation au sein des entreprises alimentaires.

Que faisons-nous en tant qu'industrie alimentaire ?

L'industrie alimentaire a mis en place deux plateformes d'innovation régionales : Speerpuntcluster Flanders' FOOD en Flandre (2005) et le Pôle de Compétitivité Wagralim en Wallonie (2006), justement pour fournir une réponse à la demande de soutien en matière d'innovation dans les petites et moyennes entreprises. En Flandre, les entreprises alimentaires financent plus de 50 % du budget de fonctionnement de Flander's Food. En Wallonie, Wagralim est autofinancé à 50 %, à savoir 50 % par le gouvernement et 50 % par des fonds privés, dont des entreprises alimentaires.

Fevia, Fevia Vlaanderen et Fevia Wallonie s'engagent à faire en sorte que l'innovation soit davantage une priorité des entreprises alimentaires grâce à l'échange et à l'information, avec une attention particulière portée aux PME et aux entreprises moins intensives en R&D.

Ces deux points constituent également des objectifs de la roadmap de développement durable de l'industrie alimentaire.

Quelles sont nos demandes aux décideurs politiques, par niveau de pouvoir ?

Flandre	Wallonie	Fédéral	Union européenne
<p>Prévoyez un financement spécifique suffisant, stable et à long terme de Flander's Food pour les activités principales (coordination).</p>	<p>Prévoyez un financement à long terme suffisant et stable pour Wagralim et ses missions liées à l'innovation (au sens large).</p>	<p>Maintenez la réduction du précompte professionnel pour la R&D, pour tous les employés impliqués dans des projets de R&D.</p>	<p>Soutenez les pôles en tant qu'acteurs-clés de la coordination dans les systèmes d'innovation afin que les entreprises alimentaires qui suivent l'innovation ou celles qui sont en retard passent à la vitesse supérieure, y compris en Europe.</p> <p>Développez des outils permettant aux pôles d'établir ensemble une gouvernance et une stratégie et/ou les outils permettant aux clusters de soutenir leurs PME au moyen de chèques et de projets d'investissement/de démonstration sont essentiels.</p>
<p>Prévoyez un financement stable suffisant et à long terme pour la diffusion des connaissances auprès de Flander's Food pour les entreprises qui suivent l'innovation et celles qui sont en retard (reproduction de la diffusion des connaissances issues des projets d'innovation).</p>	<p>Octroyez un rôle central et de pilotage à Wagralim en matière d'innovation pour l'industrie alimentaire et ce, en collaboration avec le monde académique et les centres de recherche (ex. : les IIS du DIS 3).</p>	<p>Pour les plateformes d'innovation, prévoyez des objectifs accessibles et réalistes pour la reconnaissance en tant qu'institution scientifique dans le cadre de la réduction du versement du précompte professionnel. Reconnaissez que les missions de diffusion des connaissances sont des missions acceptables au même titre que le développement expérimental et la recherche industrielle au sein de ces institutions.</p>	<p>Offrez davantage de possibilités d'aides d'État indirectes dans les domaines de la transition numérique, écologique et sanitaire, y compris pour les non-PME, afin d'atteindre plus rapidement les objectifs de la Commission européenne.</p>

<p>Reconnaissez le rôle central et de pilotage de Flander's Food en matière d'innovation pour l'industrie alimentaire et l'ensemble de l'écosystème alimentaire et ce, en collaboration avec les instituts de recherche et les autres pôles d'innovation.</p>	<p>Recentrez les missions des pôles d'innovation en matière d'innovation et de coordination du réseau sous-jacent, et ne leur confiez pas d'autres missions qui les détournent de cette mission principale.</p>	<p>Continuez à travailler sur la modification, voire sur l'abolition, des législations obsolètes relatives à la normalisation des produits alimentaires entravant l'innovation.</p>	
	<p>Permettez aux pôles d'innovation comme Wagralim de coordonner et de soutenir différents types de projets et offrez davantage de flexibilité dans ce domaine (projets plus petits et plus courts, projets « filières », etc.).</p>		

Personnes de contact



Nadia Lapage
Directrice générale Fevia Vlaanderen
+32 495 61 54 21
nl@fevia.be



Anne Reul
Directrice générale Fevia Wallonie
+32 476 58 20 32
ar@fevia.be